

**Licence professionnelle Commercialisation à
l'international des produits issus des agroressources**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Commercialisation à l'international des produits issus des agroressources. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02027858

HAL Id: hceres-02027858

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027858>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Professionnelle Commercialisation à l'international des produits issus des agro-ressources

Université Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Biologie, agro-sciences, environnement (BASE)

Établissement déposant : Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Établissement(s) cohabilité(s) :

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) mention *Commerce à l'international des produits issus des agro-ressources* (CIPAR) fait partie intégrante du dispositif "Licence Professionnelle *Agro*" (LPRO AGRO) de l'URCA, comportant en plus les deux autres licences professionnelles *Transformation et valorisation des agro-ressources* (TVA) et *Agro-ressources et environnement* (ARE). Cet ensemble a un potentiel d'accueil annuel de 96 étudiants.

La LP CIPAR propose 2 filières :

- *Filière Commerce à l'international des vins et spiritueux* (CIVS)
- *Filière Commerce à l'international des bois et dérivés* (CIBD)

Cette construction résulte d'un partenariat éprouvé entre l'URCA, les Etablissements Publics de l'Enseignement Technique Agricole et des partenaires industriels et institutionnels de ce secteur.

La LP forme des cadres technico-commerciaux, des assistants exports, des techniciens des ventes et prospections pour les secteurs des vins et spiritueux et des bois et dérivés.

La formation se déroule sur un an pour le cursus initial contre 18 mois pour le cursus par alternance. La majeure partie des enseignements se déroulent sur site de l'URCA.

Analyse

Objectifs

Les compétences visées sont claires et cohérentes avec les secteurs et métiers visés, et en parfait accord avec les compétences décrites dans la fiche RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles. De plus, en fonction du parcours antérieur et du projet professionnel, l'étudiant/auditeur peut donner une orientation spécifique à son parcours et ainsi se spécialiser dans le cadre des enseignements du cœur de formation.

La formation est en adéquation avec les demandes du monde socio-économique. L'adéquation Formation/Emploi est constamment réévaluée par les liens et relations avec le monde socio-économique notamment les retours des industriels et des anciens étudiants diplômés en situation professionnelle.

Les domaines d'emplois visés, de niveau 2, sont dans les domaines en liaison avec la transformation et la valorisation des productions végétales que sont la vigne et le bois.

Organisation
<p>Le dispositif LPRO AGRO permet de mutualiser les enseignements professionnels, au travers d'unités d'enseignement (UE) de tronc commun, suivies par l'ensemble des étudiants (300 heures). En complément du tronc commun, chaque filière est dotée de 4 UE spécifiques (260 heures), centrées sur le domaine de spécialisation choisi. Le volume horaire total représente donc 560 heures d'enseignement, le projet tuteuré occupant 120 heures (en dessous de ce qui est prévu par la réglementation).</p> <p>La LP CIPAR bénéficie de 125 heures communes aux deux filières CIVS et CIVB et 135 heures spécifiques à chaque filière. Les enseignements propres à la LP CIPAR se déclinent en cours magistraux (83 heures), travaux dirigés (115 heures) et travaux pratiques (62 heures). D'après leur intitulé, les UE spécifiques de la mention LP CIPAR sont cohérentes avec les objectifs. Une place importante est laissée aux langues avec notamment des enseignements dispensés en langue anglaise.</p> <p>Toutes les actions de pilotage et de coordination pour cette mention et toutes celles du cadre global LPRO AGRO sont assurées à part égale par l'URCA et l'enseignement agricole (coordinateur universitaire et coordinateur de l'enseignement agricole). Le dispositif inclut tous les acteurs (étudiants délégués, enseignants, professionnels, représentants des collectivités).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation de LP CIPAR est basée sur des liens forts avec le monde industriel concrétisés par une labellisation de la formation et plus précisément du dispositif LPRO AGRO par le Pôle de Compétitivité Industries et Agro Ressources (IAR). Cette reconnaissance est preuve d'une bonne assise et d'une parfaite adéquation de la formation avec les demandes et souhaits du monde socio-économique sur le plan régional.</p> <p>L'environnement universitaire local et les établissements agricoles régionaux sont bien impliqués dans cette formation qui peut ainsi bénéficier des compétences humaines, scientifiques, techniques et technologiques. Du fait de la carte des répartitions géographiques des formations, aucune redondance territoriale n'apparaît au niveau géographique "Région Nord" (Hauts de France et Grand Est).</p>
Equipe pédagogique
<p>Le fonctionnement de l'équipe pédagogique basé sur des coordinateurs, avec des missions parfaitement définies, permet un fonctionnement efficace et optimal et des prises de décisions communes (URCA - Etablissements Publics Locaux (EPL)).</p> <p>En complément des trois réunions plénières annuelles du système LPRO AGRO, deux réunions spécifiques aux filières CIVS et CIVB sont organisées. Les informations fournies dans le dossier suggèrent qu'il y a une très bonne cohésion de l'équipe pédagogique favorable au bon déroulement de la formation.</p> <p>Le dossier mentionne la répartition globale des intervenants pour tout le dispositif LPRO AGRO (1/3 d'intervenants universitaires, 1/3 d'intervenants de l'enseignement agricole et 1/3 d'intervenants professionnels). La diversification, équilibrée des intervenants apporte un plus aux formations. Les intervenants spécifiques à la LP CIPAR et leurs champs d'intervention, cœur ou non de la formation, ne sont pas indiqués, ce qui est regrettable.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>L'effectif de la LP CIPAR est plafonné à 16 étudiants comme pour les deux autres mentions du dispositif LPRO AGRO. Les nombreuses candidatures (une centaine par année) témoignent d'une exigence dans la qualité des dossiers et d'une attractivité de la mention. On note un fort pourcentage d'étudiants ayant pour formation initiale un BTS, reflétant ainsi un déséquilibre dans les profils de recrutement.</p> <p>Le taux de réussite n'est pas précisé.</p> <p>On relève une très bonne insertion professionnelle pour la spécialité CIVS sur les trois dernières années, et moins satisfaisante pour la spécialité CIVB, respectivement 85% et 65% en moyenne sur les deux dernières promotions. Pour ces deux filières les emplois occupés sont en lien avec la formation.</p>
Place de la recherche
<p>Le seul lien en relation avec la recherche se traduit par l'intervention d'enseignants-chercheurs membres de laboratoires, notamment au niveau de séances de TP réalisées à 50% en laboratoire.</p>

Place de la professionnalisation
<p>Dans la LP CIPAR, 300 heures sur 560 heures d'enseignement sont dédiées à la professionnalisation, dont 120 heures de projet tuteuré. S'y ajoutent 4 à 5 mois de stage en entreprise. L'ensemble de ces actions, complété par l'organisation de colloques, de conférences, d'un voyage d'étude, permet aux étudiants d'acquérir les compétences professionnelles dans les différents outils de gestion de projet, d'animation d'équipe, d'organisation et de management. L'acquisition et la mise en œuvre de ces compétences professionnelles transverses sont des critères majeurs d'évaluation du projet tuteuré et de la mission en entreprise. Compte tenu de l'orientation de la formation, on s'étonne que la préparation d'un certificat de maîtrise de l'anglais reconnu à l'international ne soit pas systématique.</p>
Place des projets et des stages
<p>La place des stages et projets dans la formation est très satisfaisante et les moyens de mise en situation préprofessionnelle sont adaptés. Un soin particulier est apporté par les coordonnateurs des filières et les intervenants de la formation quant à la pertinence des projets et des structures d'accueil, dans le souci de favoriser les chances d'insertion en entreprises.</p> <p>Le projet tuteuré, mené en binôme sur le premier semestre dans le cadre d'une partie du tronc commun, est réalisé en partenariat avec une entreprise accueillant ultérieurement ou non l'étudiant en stage. La période entreprise relative au stage est menée sur 4 à 5 mois lors du deuxième semestre. L'autonomie contrôlée des étudiants pour leur recherche d'entreprise de stage permet de les confronter au système de recherche d'emploi et ainsi de mieux les préparer à l'aboutissement de leur projet professionnel.</p> <p>Il faut noter que le bureau d'aide à l'insertion professionnelle est peu impliqué dans l'aide à la recherche de stage.</p>
Place de l'international
<p>Des dispositifs existent au sein de l'établissement, permettant des mobilités entrantes et sortantes d'étudiants. Concernant la mobilité sortante, la réalisation d'une mission professionnelle à l'étranger est obligatoire pour la filière CIVS, ce qui est incontestablement un plus pour l'étudiant, mais seulement vivement recommandée pour les étudiants de la filière CIBD.</p> <p>La mobilité entrante inexistante peut s'expliquer par des enseignements dispensés essentiellement en français. Les admissions d'étudiants étrangers sont exceptionnelles du fait du protocole de sélection à l'entrée de la LP CIPAR.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La sélection se déroule en deux temps : présélection sur dossier puis audition permettant d'évaluer la motivation du candidat et d'assurer ainsi une bonne qualité de recrutement.</p> <p>Le dispositif passerelles d'accueil est peu applicable aux étudiants, ce qui pourrait expliquer l'absence d'étudiants issus de L2.</p> <p>Il semble aussi que les étudiants souhaitant effectuer un master après la LP soient encouragés à suivre une année de L3 adéquate, ce qui est une bonne initiative. Le dispositif d'aide à la réussite est limité aux remises à niveau, sous la responsabilité de chaque intervenant.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements se font en présentiel dans le cadre de cours, avec une place prépondérante pour les TP et TD (261 heures). Les adaptations réglementaires sont appliquées tant pour le présentiel (CM, TD) que pour le contrôle de connaissances existant pour les étudiants avec des situations particulières.</p> <p>Le numérique commence à prendre place dans l'enseignement et lors du prochain contrat quinquennal, la formation devrait bénéficier de la généralisation des outils numériques mis à disposition sur la plateforme d'enseignement à distance de l'URCA, et ainsi permettre une mise en place de l'enseignement à distance.</p> <p>Il n'est pas indiqué s'il existe une organisation spécifique pour les alternants.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les contrôles de connaissances sont réalisés par un contrôle continu et/ou par un examen terminal, les deux processus pouvant être combinés dans un même EC (élément constitutif) ou une même UE. Les crédits accordés pour l'obtention d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou du diplôme sont capitalisables.</p> <p>La possibilité donnée aux étudiants ERASMUS d'utiliser des documents lors des examens est surprenante : elle introduit un biais dans les modalités d'évaluation des différents étudiants. Le dossier manque de clarté et de précisions sur ce point, et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'URCA doit valider cette règle.</p> <p>Le système d'attribution des ECTS doit aussi faire l'objet d'une validation : la correspondance heures d'enseignement - ECTS est en effet assez variable, et cela n'est pas justifié dans le dossier.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>On remarque un suivi individuel des étudiants, non formalisé, géré par les coordinateurs de la formation. Il permet d'établir un parcours différencié en fonction des expériences antérieures, un bilan de compétence, un projet professionnel (avec identification de cibles professionnelles) et aussi de déceler tout problème, et ainsi de préparer au mieux à l'insertion professionnelle.</p> <p>Pour les alternants, le dispositif est classique et associe un tuteur universitaire et un maître d'apprentissage pour évaluer et suivre au mieux la réalisation des objectifs professionnels initiaux définis par l'entreprise. On peut noter l'absence de livret d'apprentissage réglementaire.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi à trois et six mois après l'obtention du diplôme est réalisé par le coordonnateur de filière. Les services de l'URCA ne sont pas impliqués dans ce suivi. Aucune précision quantitative et qualitative sur les taux de réponse ne sont apportées dans le document soumis à expertise.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le Conseil de perfectionnement est formé et représentatif de l'ensemble des acteurs (coordinateurs de la formation, directeurs des EPL partenaires, directrice de l'UFR SEN, professionnels, anciens diplômés et étudiants), en place et actif (réunion en fin d'année scolaire, bilan intermédiaire à la jonction des semestres). Ses missions et ses actions correspondent parfaitement au descriptif d'un Conseil de perfectionnement. En revanche, il n'y a pas d'évaluation systématique des enseignements par les étudiants. L'autoévaluation a été effectuée et est coordonnée au niveau général (LPRO AGRO). Une analyse annuelle type SWOT est réalisée. L'ensemble révèle un pilotage efficace de la mention.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Offre d'enseignements très cohérente avec les objectifs de la formation ; équipe pédagogique très impliquée et motivée.
- Implication du milieu professionnel engendrant une place importante de la professionnalisation. Bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Stages professionnels à l'étranger.
- Double coordination équilibrée de la formation par l'université et les lycées agricoles. Labellisation de la formation par le pôle de compétitivité IAR.

Points faibles :

- Suivi des compétences non formalisé et absence de livret d'alternance.
- Faiblesse dans l'implication de certains dispositifs de l'URCA (BAIP, OSIPE).

Avis global et recommandations :

L'avis global sur la mention est très positif. La LP CIPAR s'insère parfaitement dans le champ de formation BASE. La double coordination de la formation université-EPL participe à l'ancrage fort de celle-ci dans ce champ de formation. Elle est dans la continuité logique de la L2, BTS, DUT et participe aux objectifs de professionnalisation et d'insertion professionnelle dans les secteurs identifiés et visés.

La formation est de très bonne qualité, ce qui lui confère une bonne attractivité et un taux d'insertion professionnelle satisfaisant. Elle a toute sa place dans l'offre de formation de l'URCA. L'alternance, qui est annoncée mais dans les faits peu ou pas pratiquée, devrait faire l'objet d'une réflexion plus poussée (mise en place d'un calendrier spécifique, livret d'alternant, etc.).

Les missions et les charges du coordinateur étant importantes, certains points (suivi des cohortes, promotion de la formation, international...) pourraient être pris en charge au niveau central de l'URCA. Et ainsi permettre au coordinateur d'être plus efficace sur des tâches plus spécifiques comme les relations avec les entreprises.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence professionnelle *Commercialisation à l'international des produits issus des agro-ressources*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

Préambule

L'équipe de coordination du dispositif ARE souhaite remercier les membres du comité pour la qualité et la pertinence du rapport d'évaluation. Nous allons tenter d'apporter quelques précisions aux remarques ou suggestions (en rouge dans le texte) émises par les experts. Cependant le dispositif étant totalement remodelé pour la future accréditation, la majorité des critiques et remarques sont résolues suite à la rédaction de la nouvelle maquette.

Analyse

Equipe pédagogique

« Le dossier mentionne la répartition globale des intervenants pour tout le dispositif LPRO AGRO (1/3 d'intervenants universitaires, 1/3 d'intervenants de l'enseignement agricole et 1/3 d'intervenants professionnels). La diversification, équilibrée des intervenants apporte un plus aux formations. Les intervenants spécifiques à la LP CIPAR et leurs champs d'intervention, cœur ou non de la formation, ne sont pas indiqués, ce qui est regrettable. »

Nous prions les experts de nous excuser pour l'absence de ces informations spécifiques et veillerons à préciser ce point à l'avenir.

Place de la professionnalisation

« L'acquisition et la mise en œuvre de ces compétences professionnelles transverses sont des critères majeurs d'évaluation du projet tuteuré et de la mission en entreprise. Compte tenu de l'orientation de la formation, on s'étonne que la préparation d'un certificat de maîtrise de l'anglais reconnu à l'international ne soit pas systématique. »

Une réflexion est actuellement menée quant à la possibilité de préparer le TOEIC. Le coût de cette formation représente cependant un frein. Des discussions seront menées avec l'URCA pour solutionner ce problème financier.

Place de l'international

« La mobilité entrante inexistante peut s'expliquer par des enseignements dispensés essentiellement en français.

Les admissions d'étudiants étrangers sont exceptionnelles du fait du protocole de sélection à l'entrée de la LP CIPAR. »

Nous tenons à nuancer cette remarque. En effet, nous comptons régulièrement des étudiants étrangers : pour preuve, cette année 3 étudiants étrangers font partie de la promotion CIVS (Russe, Chinois, Polonais). Peut-être n'avons-nous pas suffisamment bien explicité ce point dans le dossier remonté aux experts.

Evaluation des étudiants

« La possibilité donnée aux étudiants ERASMUS d'utiliser des documents lors des examens est surprenante : elle introduit un biais dans les modalités d'évaluation des différents étudiants. Le dossier manque de clarté et de précisions sur ce point, et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'URCA doit valider cette règle. »

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction du dossier, l'utilisation de documents N'EST PAS autorisée, ni pour les étudiants ERASMUS, ni pour les étudiants étrangers.

« Le système d'attribution des ECTS doit aussi faire l'objet d'une validation : la correspondance heures d'enseignement - ECTS est en effet assez variable, et cela n'est pas justifié dans le dossier. »

L'élaboration du dossier de la future accréditation permettra de clarifier ce point.

Suivi de l'acquisition de compétences

« Pour les alternants, le dispositif est classique et associe un tuteur universitaire et un maître d'apprentissage pour évaluer et suivre au mieux la réalisation des objectifs professionnels initiaux définis par l'entreprise. On peut noter l'absence de livret d'apprentissage réglementaire. »

Ce point avait effectivement été identifié par l'équipe pédagogique de tout le dispositif et la mise en place d'un livret d'apprentissage réglementaire sera effectuée pour les prochaines rentrées.

Suivi des diplômés

« Le suivi à trois et six mois après l'obtention du diplôme est réalisé par le coordonnateur de filière. Les services de l'URCA ne sont pas impliqués dans ce suivi. Aucune précision quantitative et qualitative sur les taux de réponse ne sont apportées dans le document soumis à expertise. »

Les services de l'URCA participent aux suivis des cohortes, mais le retour est plus important lorsque c'est l'équipe pédagogique qui effectue le suivi.

Conclusion de l'évaluation

Avis global et recommandations :

« La formation est de très bonne qualité, ce qui lui confère une bonne attractivité et un taux d'insertion professionnelle satisfaisant. Elle a toute sa place dans l'offre de formation de l'URCA. L'alternance, qui est annoncée mais dans les faits peu ou pas pratiquée, devrait faire l'objet d'une réflexion plus poussée (mise en place d'un calendrier spécifique, livret d'alternant, etc.). »

L'alternance s'organise à raison d'une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N ; suit une période de 6 mois en entreprise, puis de nouveau une semaine en entreprise et une semaine en centre lors du semestre de l'année N+1. Les alternants suivent donc la période théorique sur 2 années universitaires différentes et obtiennent leur diplôme après 18 mois de formation au lieu de 12 pour les non-alternants. Les cours sont organisés en UE et EC répartis en fonction des semaines (rouges ou blanches) permettant aux alternants de suivre l'ensemble des enseignements sur 2 années de formation en fonction de leur année d'alternance (rouge 1^{ère} année et blanche 2^{ème} année).

« Les missions et les charges du coordinateur étant importantes, certains points (suivi des cohortes, promotion de la formation, international...) pourraient être pris en charge au niveau central de l'URCA. Et ainsi permettre au coordinateur d'être plus efficace sur des tâches plus spécifiques comme les relations avec les entreprises. »

Nous sommes effectivement preneurs de toute aide complémentaire dans la gestion administrative de ce dispositif original et innovant, tant au niveau local que national.

